



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Environnement: services extérieurs

Question écrite n° 38780

## Texte de la question

M Jean-Pierre Michel attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sur le démantèlement des seuls services régionaux de son ressort, les délégations régionales à l'architecture et à l'environnement, démantèlement consécutif à l'arrêté du 17 décembre 1987 paru au Journal officiel du 22 janvier 1988 qu'il a cosigné avec son collègue, le ministre de l'agriculture. Cet arrêté, pris sans aucune concertation préalable avec les personnels, transforme les directions départementales de l'agriculture et de la forêt en services départementaux de l'agriculture et de l'environnement. Le niveau régional de l'administration est supprimé et aucune coordination entre services départementaux et services régionaux n'est prévue. C'est pourquoi il lui demande si, en scindant l'environnement en une composante rattachée au ministère de l'agriculture (faune, flore, espaces naturels) et en une composante partiellement dépendante de l'équipement et de l'industrie (environnement urbain, lutte contre le bruit, etc), il estime avoir les moyens de mettre en œuvre une véritable politique globale de protection de l'environnement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38780

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1400